



Sci avec jeunes enfants majeures

Par **papinoux**, le **30/09/2020** à **14:45**

Bonjour,

Plusieurs questions concernant la constitution d'une SCI familiale destinée à l'achat d'un immeuble, qui sera loué, et à transmettre aux enfants. Composition de la famille 2 parents (régime de la communauté) et 3 enfants majeures.

J'imagine à la création de mettre un apport fixe en capital de 1000€, valeur de la part 10€. Quelle serait la meilleure répartition des parts (%) pour ne pas que les enfants soient imposés sur leur foncier respectif (enfin un minimum), et ceci à peine dans la vie active après l'achat de l'immeuble?

Devrions-nous plutôt intégrer les enfants dans la SCI + tardivement en refaisant les statuts?

Pouvez vous confirmer que si un enfant a des parts de 10% au départ à la création de la SCI, après l'investissement de l'immeuble, ce même enfant se retrouve avec 10% de la valeur de l'immeuble?

Merci de votre retour avisé :)

Bien Cdt

Thierry